

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS Année universitaire 2021/2022

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et leur parcours professionnel. »

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI au plus tard le **17 septembre 2021** dernier délai.

Nom :

Prénom :

Téléphone (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

PIECES A JOINDRE (obligatoire)

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité
- La copie du/des diplôme(s) détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeur(s) attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement
- Pour les candidats étrangers, une attestation de niveau de langue B2 française

CONTROLE : L'ensemble des pièces sont présentes : OUI NON

Par : (nom de la secrétaire) le : (date)

Dernier diplôme obtenu avec la date:

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

Semestre	UE	Enseignement

Je certifie demander à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature

EXPERTISE DU DOSSIER

Dossier expertisé par : Nom et prénom du formateur :

Le : (date)

Avis rendu sur la fiche jointe « Expertise du référent de l'UE »

Nom :

Prénom :

**DECISION DE LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES
SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ETUDIANTS**

En application des textes réglementaires de référence (voir page 1), la section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants qui s'est tenue le

.....

décide :

La dispense des enseignements suivants :

• UE : Semestre :

• UE : Semestre :

• UE : Semestre :

- Pour l'année universitaire 2020/2021
- Pour l'ensemble du cursus de formation en soins infirmiers

Le refus de dispense d'enseignement

Nom et prénom du Président de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants :

Date :

Signature :

CONTROLE : courrier de réponse envoyé à l'étudiant le :

Par (nom et prénom de la secrétaire)

ARCHIVAGE dans le dossier scolaire le :